



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 15 décembre 2004 — N° 121

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Dupuis, ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques, fait une déclaration concernant l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale.

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Dupuis, ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques, dépose :

L'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale.

(Dépôt n° 1522-20041215)

M. Thériault (Masson) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Dépôts de documents

M. Reid, ministre de l'Éducation, dépose :

Les rapports annuels des universités suivantes, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2004 :

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue ;

(Dépôt n° 1523-20041215)

15 décembre 2004

L'Université du Québec à Chicoutimi ;
(Dépôt n° 1524-20041215)

L'Université du Québec à Rimouski ;
(Dépôt n° 1525-20041215)

L'Université du Québec à Trois-Rivières ;
(Dépôt n° 1526-20041215)

L'Université de Montréal.
(Dépôt n° 1527-20041215)

M. Chagnon, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'entente sur les services policiers conclue entre le Conseil de Kitigan Zibi Anishinabeg, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.
(Dépôt n° 1528-20041215)

Mme Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.
(Dépôt n° 1529-20041215)

M. le Président dépose :

Le plan stratégique 2004-2007 du Commissaire au lobbyisme intitulé *Vers une confiance plus grande dans nos institutions politiques et administratives*.
(Dépôt n° 1530-20041215)

15 décembre 2004

Dépôts de rapports de commissions

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 13 décembre 2004, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 195 Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1531-20041215)

M. Jutras (Drummond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 13 décembre 2004, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 81 Loi abrogeant la Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique et la Loi sur la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1532-20041215)

M. Ouimet (Marquette), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 1^{er} décembre 2004, a procédé à l'examen des orientations, des activités et de la gestion de la Commission municipale du Québec. La commission a également tenu des séances de travail les 18 novembre et 1^{er} décembre 2004.

(Dépôt n° 1533-20041215)

15 décembre 2004

M. Kelley (Jacques-Cartier), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, le 10 décembre 2004, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 67 Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1534-20041215)

Dépôts de pétitions

M. St-André (L'Assomption) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 011 citoyens et citoyennes de la circonscription de L'Assomption, concernant le logement social dans Lanaudière.

(Dépôt n° 1535-20041215)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 665 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le médicament Fabrazyme.

(Dépôt n° 1536-20041215)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 215 citoyens et citoyennes de la circonscription de Taschereau, concernant le droit des parents de choisir l'enseignement moral et religieux catholique ou protestant pour leurs enfants.

(Dépôt n° 1537-20041215)

15 décembre 2004

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Grondin (Beauce-Nord) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 8 citoyens et citoyennes du Québec, concernant des services adaptés aux besoins des personnes touchées par la maladie de Parkinson.

(Dépôt n° 1538-20041215)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Roy (Lotbinière) présente :

L'extrait d'une pétition, signée par 986 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le médicament Fabrazyme.

(Dépôt n° 1539-20041215)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Landry, chef de l'opposition officielle, dépose :

L'indice CPQ-Léger Marketing de confiance dans l'économie québécoise.

(Dépôt n° 1540-20041215)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Girard (Gouin), dépose :

Copie d'un rapport, préparé pour la Corporation d'hébergement du Québec, concernant le choix du site Saint-Luc pour l'implantation du nouveau Centre hospitalier de l'Université de Montréal.

(Dépôt n° 1541-20041215)

15 décembre 2004

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Valois (Joliette) dépose :

Copie d'un document, en date du 16 octobre 1997, intitulé *Chronologie relative au dossier « Option Canada »* et produit par M^e Jean Chartier.
(Dépôt n° 1542-20041215)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Côté (Dubuc), M. Blackburn (Roberval) et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale adresse ses plus sincères félicitations à M. Pierre Lavoie, gagnant du triathlon Ironman d'Hawaï, catégorie 40-50 ans.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants : le projet de loi n° 217, Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie de Fiducie, et le projet de loi n° 218, Loi concernant Trust La Laurentienne du Canada inc.;

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants : le projet de loi n° 221, Loi concernant la Ville de Sherbrooke, et le projet de loi n° 223, Loi concernant la Ville de Baie-Comeau ;
- la Commission des affaires sociales, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 222, Loi concernant « Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke et sa version Sherbrooke Geriatric University Institute » .

Motions sans préavis

M. Bordeleau (Acadie) propose :

QUE l'Assemblée nationale, tout en affirmant sa solidarité avec la communauté ukrainienne du Québec et tout en réitérant son appui aux principes démocratiques et de transparence lors de consultations populaires, rappelle toute l'importance qu'elle attache à ce que le peuple ukrainien puisse s'exprimer pleinement et démocratiquement le 26 décembre 2004, lors de la reprise du second scrutin de l'élection présidentielle.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 62, Loi sur les compétences municipales, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques, le 15 et le 22 février 2005, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

15 décembre 2004

- Union des municipalités du Québec
- Fédération québécoise des municipalités du Québec
- Association des directeurs municipaux du Québec
- Association des directeurs généraux des municipalités du Québec
- Corporation des officiers municipaux agréés
- Association des directeurs généraux des MRC
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement
- Barreau du Québec
- Union des producteurs agricoles
- Union paysanne
- Union québécoise pour la conservation de la nature
- Regroupement des conseils régionaux en environnement
- Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – Eau Secours

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque personne et organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres soit d'une durée maximale de 40 minutes, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition ;

QUE le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 72, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives.

15 décembre 2004

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de procéder à l'approbation finale du rapport d'imputabilité ainsi qu'à l'organisation des travaux de la commission.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Séguin, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 60, Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec et modifiant le Code de la sécurité routière, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 256 du Règlement, Mme Charest (Matane) exerce le droit de réplique.

À 12 h 59, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 06.

15 décembre 2004

Adoption

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Séguin, ministre des Finances, proposant que le projet de loi n° 60, Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec et modifiant le Code de la sécurité routière, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 60 est adopté.

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 56 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'il indique.

La motion est adoptée.

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière.

La motion est adoptée.

L'amendement de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, au projet de loi n° 56 est étudié et adopté en commission plénière.

Le projet de loi n° 56, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

15 décembre 2004

Le débat se poursuit sur la motion proposant l'adoption du projet de loi n° 56.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 56 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 74, Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation relatif au projet de loi n° 73, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 64, Loi modifiant la Loi électorale.

Le rapport est adopté.

Motions du gouvernement

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 30 novembre 2004, par Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, de l'engagement international relatif à l'Entente complémentaire entre l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et le gouvernement du Québec concernant les locaux de l'OACI situés au 700, rue de la Gauchetière Ouest, à Montréal.

15 décembre 2004

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale approuve l'Entente complémentaire entre l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et le gouvernement du Québec concernant les locaux de l'OACI situés au 700, rue de la Gauchetière Ouest, à Montréal, conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*.

Du consentement de l'Assemblée, conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, il est convenu que le débat aura une durée de une heure. M. Gendron, troisième vice-président, répartit le temps de parole pour la discussion de cette motion de la façon suivante : 25 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement ; 25 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle ; 10 minutes sont allouées aux députés indépendants ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes parlementaires pourra être utilisé par l'autre groupe, le temps non utilisé par les députés indépendants sera redistribué également entre les groupes parlementaires et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 30 novembre 2004, par Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, de l'engagement international relatif à la Convention cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale approuve la Convention cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac, conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*.

15 décembre 2004

Du consentement de l'Assemblée, conformément à l'article 22.3 de *la Loi sur le ministère des Relations internationales*, il est convenu que le débat aura une durée de une heure. M. Cusano, premier vice-président, répartit le temps de parole pour la discussion de cette motion de la façon suivante : 25 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement ; 25 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle ; 10 minutes sont allouées aux députés indépendants ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes parlementaires pourra être utilisé par l'autre groupe, le temps non utilisé par les députés indépendants sera redistribué également entre les groupes parlementaires et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 16 décembre 2004, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 27, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 16 décembre 2004, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET